

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon s'est rendue propriétaire, en vue de l'ouverture de la partie ouest du boulevard périphérique de Saint Genis Laval, d'un certain nombre de terrains représentant plus de la moitié de la superficie d'emprise du projet.

Ce dernier a, depuis lors, fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995.

Les négociations poursuivies avec les propriétaires des autres immeubles touchés par cette opération de voirie viennent d'aboutir à un nouvel accord.

En effet, aux termes du compromis qu'elle a signé, la société SOGERIM a accepté de céder une parcelle de 1 130 mètres carrés dépendant de la copropriété lui appartenant 56, rue des Martyrs à Saint Genis Laval.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise :

- gratuitement pour une partie de 1 030 mètres carrés, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69-204-91-063 en date du 16 octobre 1991,

- au prix de 62 500 F comprenant une indemnité de remploi de 12 500 F en ce qui concerne le surplus de 100 mètres carrés ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995 ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69-204-91-063 en date du 16 octobre 1991 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,